

Assurance chômage, nouvelle catastrophe sociale NOUS SOMMES TOUS CONCERNÉ·ES

La nouvelle convention concernant l'indemnisation du chômage a été imposée par l'État par le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019. Les premières mesures entreront en vigueur à partir du 1^{er} novembre 2019. Ces nouvelles règles **annoncent déjà une véritable catastrophe sociale**. Aujourd'hui, moins d'un-e chômeur-e sur deux est indemnisé, et plus de 6,5 millions de chômeur-es et précaires sont inscrits à Pôle emploi, soit 25 % de la population active. Mais **la nouvelle convention va encore aggraver la situation, et faire peser davantage le poids de la misère et de la culpabilité sur les plus démunis-es**.

500 000 CHÔMEURS NE POURRONT PLUS TOUCHER D'ALLOCATIONS

La durée d'affiliation nécessaire pour ouvrir des droits impose à présent **d'avoir travaillé 6 mois sur une période 24 mois au lieu de 4 mois sur une période 28 mois**.

250 000 PRÉCAIRES NE POURRONT PLUS RECHARGER LEURS DROITS

Le rechargement des droits avec 150 heures de travail était la seule mesure positive de ces vingt dernières années. Mais **la nouvelle convention aligne la durée de travail nécessaire pour recharger ses droits sur la nouvelle durée d'affiliation**, soit 6 mois, ce qui revient en pratique à annuler le principe du rechargement.

400 000 CHÔMEURS VONT PERDRE 30 % DE LEUR ALLOCATION

Les allocations mensuelles vont être recalculées à la baisse en prenant en compte l'intensité du travail sur l'ensemble de l'année, et les allocations vont être plafonnées en cas de cumul. Ces règles vont évidemment toucher les salarié-es les plus précaires qui enchaînent les contrats courts et les temps partiels.

300 000 PRÉCAIRES VONT VOIR LEUR DURÉE D'INDEMNISATION SE RÉDUIRE

Comme d'habitude depuis le début du quinquennat, le gouvernement s'en prend aux plus fragiles. Cette réforme a comme principal objectif de réaliser l'ensemble des 3,5 milliards d'économies annoncées sur les dos des précaires. **Chaque année, les exonérations sociales et fiscales concédées aux entreprises et aux personnes les plus riches du pays transfèrent plus de 100 milliards de revenus publics vers les fonds privés, justifiant ainsi des coupes budgétaires toujours plus violentes sur les services publics et les organismes sociaux**. L'évasion fiscale se monte à 80 milliards d'euros par an. Mais les travailleurs, les chômeurs et les précaires continuent d'être les victimes de cette politique gouvernementale intolérable.

Et la nouvelle convention impose une dégressivité des allocations sur les indemnités les plus élevées. Au-delà d'une démarche totalement démagogique de la part du gouvernement qui fait mine de jeter l'opprobre sur les chômeurs les mieux indemnisés, **le gouvernement réintroduit le principe de dégressivité à l'ensemble des chômeurs et précaires. Le loup est entré dans la bergerie**.

CONTRE CETTE CONVENTION VIOLEMMENT ANTISOCIALE, NOUS EXIGEONS :

- l'abrogation du décret (un recours a d'ores et déjà été déposé auprès du Conseil d'État),
- l'indemnisation de toutes les formes de chômage avec le Smic comme référence,
- une politique de l'emploi cohérente basée sur la réduction du temps de travail,
- l'arrêt des contrôles et des sanctions sur les demandeurs d'emploi,
- la gratuité des transports pour les chômeurs et les précaires,
- un financement de l'assurance chômage prenant en compte les profits, bénéfices et dividendes.